

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 décembre 2020

Juraparc

Direction Générale

Espace Communautaire Lons Agglomération

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Au cours de sa séance, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE a

DCC-2020-178 AMENAGEMENT NUMERIQUE - PRESTATIONS

 décidé de confier la mission de conseil et d'assistance pour l'aménagement numérique à AMENAGIQUE, dirigée par M. Jean-François IEHL, pour l'année 2021 et approuvé le contrat de prestation.

DCC-2020-179

LANCEMENT DES ETUDES DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES PROJETS DE LIAISON DOUCE ENTRE MESSIA ET GEVINGEY ET LA SORTIE NORD DE LONS

 autorisé l'Agglomération a lancé les marchés de consultations pour la réalisation d'une mission de maîtrise d'œuvre des projets d'aménagements doux entre Messia-sur-Sorne et Gevingey et sur la sortie Nord de Lons-le-Saunier.

DCC-2020-180

ACQUISITIONS DES PARCELLES POUR LA REALISATION D'UNE VOIE DOUCE ENTRE LES COMMUNES DE MESSIA ET GEVINGEY ET LA GESTION D'ESPACES NATURELS

- autorisé l'Agglomération, en lien avec les communes concernées, à engager les démarches auprès des propriétaires en vue de l'acquisition des parcelles nécessaires à la réalisation d'une voie douce entre Messia-sur-Sorne et Gevingey ainsi qu'une gestion écologique d'espaces naturels sensibles,
- dit que le Conseil Communautaire validera les offres de vente après les échanges avec les propriétaires.

DCC-2020-181

TRAVAUX DE VOIRIE - PROCEDURE ADAPTEE OUVERTE - PASSATION DE MARCHE

- approuvé le projet d'accord-cadre à bon de commande relatif aux travaux de voirie.

DCC-2020-182 EVOLUTION DU TABLEAU DES EMPLOIS

- **décidé** la création d'emploi d'un poste d'agent social pour le Pôle Enfance suite au départ en retraite d'un agent.

DCC-2020-183 TRANSFERT COMPETENCE EAU POTABLE – REPRISE DES EXCEDENTS DE LA VILLE DE LONS-LE-SAUNIER

- pris acte de la part de l'excédent du budget eau de la Ville qui lui est réservé pour un montant de 2 233 962 € répartit comme suit :
 - 317 211,27 € en excédent d'investissement
 - 1 916 650,73 € en excédent de fonctionnement

DCC-2020-184 COMPTE ADMINISTRATIF SIER 2019

- adopté le compte administratif du budget du SIER de l'exercice 2019 et arrêté les résultats définitifs.

DCC-2020-185 COMPTE DE GESTION SIER 2019

- approuvé le compte de gestion du SIER de l'exercice 2019 et déclaré que ce document n'appelle aucune remarque ou réserve particulière.

DCC-2020-186 COMPTE ADMINISTRATIF SIER 2020

- adopté le compte administratif du budget du SIER de l'exercice 2020 et arrêté les résultats définitifs.

DCC-2020-187 COMPTE DE GESTION SIER 2020

- **approuvé** le compte de gestion du SIER de l'exercice 2020 et **déclaré** que ce document n'appelle aucune remarque ou réserve particulière.

DCC-2020-188 BUDGET ANNEXE EAUX -- DECISION MODIFICATIVE N° 1

- approuvé la Décision Modificative N° 1 du Budget annexe Eau

DCC-2020-189 SCHEMA DIRECTEUR DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT VALLIERE ET SORNE

- approuvé le programme de travaux visant à rétablir la conformité des systèmes d'assainissement à la réglementation en vigueur et s'est engagé à mettre en œuvre ce programme à partir de 2021.
- précisé qu'un point d'étape sera réalisé en 2025 afin d'évaluer l'évolution des performances et d'ajuster le programme en conséquence et dit que ce programme devra être achevé au 31 décembre 2030,
- précisé qu'une étude financière, tenant compte des investissement à réaliser sur les autres > systèmes d'assainissement gérés par la régie devra être réalisée afin d'évaluer l'impact sur la redevance d'assainissement de ce programme. En fonction du résultat de cette étude, s'il est montré que la réalisation ce de programme n'est pas soutenable pour les ménages, une demande de dérogation à l'achèvement en 2030 pourra être déposée,
- sollicité l'aide financière de l'Agence de l'Eau dans le cadre de l'appel à projet REBOND, et l'Etat au titre de la DETR et du Département du Jura pour la réalisation des travaux prévus aux années 2021 et 2022.
- s'est engagé à prendre en charge la part non subventionnée des travaux dans le cadre des budgets annexes de l'assainissement 2021 et 2022.

DCC-2020-190

CESSION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTREE 362 AT 60 (locaux de l'ex-SIER du Revermont) AU PROFIT DE LA COMMUNE DE MONTMOROT

 décidé la désaffectation du bien immobilier sis 2 rue du Sommier à Montmorot cadastré sous la section AT numéro 60, car le tènement n'est plus affecté à l'usage direct du public et prononcé le déclassement du bien immobilier cadastré sous la section AT numéro 60 du domaine public communautaire pour le faire entrer dans le domaine privé communautaire,

- décidé la cession au profit de la commune de Montmorot de la totalité en pleine propriété de la partie droite du bien immobilier cadastré sous la section AT numéro 60 en cours de division, sis à Montmorot, 2 rue Sommier moyennant le prix de sept mille cinq cent euros (soit en chiffre 7 500€),
- précisé que l'acte authentique de vente à recevoir comportera une servitude de passage et des servitudes liées aux réseaux au profit de la parcelle issue de la division acquise par Monsieur BOIMARE et que les frais de bornage ainsi que les frais d'établissement de l'acte sont à la charge de l'acquéreur,
- autorisé M. le Président à vendre ledit bien immobilier à la commune de Montmorot aux charges et conditions sus visées, et sous celles ordinaires et de droit, et en consequence à signer l'acte authentique de vente à recevoir, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire et à faire tout ce qui sera utile et nécessaire pour parvenir à la vente dudit bien.

DCC-2020-191

CESSION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTREE 362 AT 60 (locaux de l'ex-SIER du Revermont) AU PROFIT DE M. BOIMARE

- décidé la désaffectation du bien immobilier sis 2 rue du Sommier à Montmorot cadastré sous la section AT numéro 60, car le tènement n'est plus affecté à l'usage direct du public et prononcé le déclassement du bien immobilier cadastré sous la section AT numéro 60 du domaine public communautaire pour le faire entrer dans le domaine privé communautaire,
- décidé la cession au profit de Monsieur BOIMARE de la totalité en pleine propriété de la partie gauche du bien immobilier cadastré sous la section AT numéro 60 en cours de division, sis à Montmorot, 2 rue Sommier moyennant le prix de cent soixante mille euros (soit en chiffre 160 000€).
- **précisé** que l'acte authentique de vente à recevoir comportera une servitude de passage et des servitudes liées aux réseaux au profit de Monsieur BOIMARE et que les frais d'établissement de l'acte ainsi que les frais d'agence sont à la charge de l'acquéreur.
- autorisé M. le Président à vendre ledit bien immobilier à Monsieur BOIMARE aux charges et conditions susvisées, et sous celles ordinaires et de droit, et en conséquence à signer l'acte authentique de vente à recevoir, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire et à faire tout ce qui sera utile et nécessaire pour parvenir à la vente dudit bien.

DCC-2020-192

TRANSFERT DE L'ACTIF DES COMMUNES DE LONS-LE-SAUNIER, CONLIEGE, MACORNAY, MOIRON ET MONTAIGU DANS LE CADRE DE LA PRISE DE COMPETENCE EAU PAR ECLA

- pris acte des biens mis à disposition par les communes de Conliège, Lons-Le-Saunier, Macornay, Moiron, Montaigu à la Régie de l'Eau d'ECLA pour l'exercice de la compétence Eau Potable et approuvé procès-verbaux correspondants.

DCC-2020-193 CONVERGENCE DES TARIFS DE L'EAU POTABLE

- fixé le tarif cible d'équilibre du service comme suit (montants HT)

Diam 15	Diam 20	Diam 25	Diam 40	Diam 50	Diam 60	Diam 80	Diam 100	Part Variable
33.01€	39,41€	84,38€	121.70 €	209,84 €	265,64€	326,92 €	384.75 €	1,4951€

- fixé la durée de convergence des tarifs 2020 vers ce tarif cible d'équilibre à 8 ans,
- **précisé** que le tarif d'équilibre pourra être revu chaque année en fonction de l'évolution des prévisions budgétaires sans remettre en cause la durée de convergence,
- **précisé** également que la structure tarifaire pourra également évoluer en fonction du résultat de l'étude à réaliser sur la mise en œuvre d'une tarification progressive et sociale de l'eau, sans remettre en cause le principe et la durée de convergence des tarifs,
- fixé pour 2021 le tarif de l'eau comme suit :

Part fixe:

artine								
Tarifs 2021	Diam							
	15	20	25	40	50	60	80	100
SIER	56.93 €	76.55 €	131.63	143.06	391.06	419.24	458.19	501.58
			€	€	€	€	€	€
Lons	17.47 €	20,85 €	44.65€	64.40 €	111.04	140.57	173.00	203.59
					€	€	€	€
Conliège	18.42 €	21.99€	47.08 €	67.90 €	116.88	148.22	182.43	214.69
					€	€	€	€
Macornay	18.42 €	21.99 €	47.08 €	67.90 €	116,88	148,22	182,43	214,69
					€	€	€	€
Moiron	28.13€	28.76 €	31.63 €	33.11 €	35.44 €	36.50 €	37.46 €	38.23 €
Montaigu	27.96 €	28.58 €	31.44 €	32.91 €	35.23 €	36.28 €	37.23 €	38.00€

Part variable:

Tarifs 2021	
SIER	1.4433 €
Lons	1.2747 €
Conliège	1.3087 €
Macornay	1.2756 €
Moiron	0.6034 €
Montaigu	0.6034 €

Droit d'accès au Service : 55.00 € HT

DCC-2020-194 FINANCEMENT DU POSTE DE CHARGEE DE MISSION A LA REGIE DE L'EAU

- validé le renouvellement du poste de chargée de mission et le programme des missions et autorisé le Vice-Président d'ECLA à signer tous documents ou contrats à intervenir.
- sollicité le concours financier de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse pour le poste de chargée de mission.

DCC-2020-195

MISE EN PLACE D'UN REGLEMENT D'APPLICATION LOCAL DANS LE CADRE DU PACTE REGIONAL DES TERRITOIRES POUR L'ECONOMIE DE PROXIMITE

- **décidé** de valider le Règlement d'Application Local venant préciser le Règlement d'Intervention du FRT volet « entreprise » de la Région Bourgogne-Franche-Comté,
- validé la répartition des membres proposée pour constituer le comité d'attribution de l'aide,
- **désigné** M. Jérôme CORDELLIER en tant que membre du bureau d'ECLA et Président du comité susmentionné,
- désigné M. Jean-Philippe RAMEAU en tant que membre du bureau d'ECLA,

- désigné M. André BARBARIN, M. Louis CAUZO et Mme Christiane MAUGAIN en tant qu'élus d'ECLA,
- **désigné** M. Jean-Yves RAVIER et Mme Nicole PARAISO en tant qu'élus d'ECLA et représentant la ville de Lons le Saunier.

DCC-2020-196 SUBVENTIONS SPORTIVES 2021

 pris acte qu'il sera attribué, au titre de l'exercice 2021, les subventions de fonctionnement et d'équipement aux associations sportives de la Communauté d'Agglomération selon la répartition indiquée dans le document joint en annexe, pour un total respectivement de 152 155 € et 8 180 €.

DCC-2020-197

CINEMA DES 4 C – ADHESION AU « SYNDICAT DES DIRECTEURS DE CINEMAS DE FRANCHE-COMTE » ET AU « SYNDICAT DES CINEMAS D'ART, DE REPERTOIRE ET D'ESSAI

- adhéré au « Syndicat des Directeurs de Cinémas de Franche-Comté », au titre de son écran situé en salle 1 (numéro CNC : 6232584) d'une part, au « Syndicat des Cinémas d'Art, de Répertoire et d'Essai » au titre de son écran situé en salle 2 (numéro CNC : 6232585) ;
- **autorisé** M. le Président à signer les bulletins d'adhésion correspondants, ainsi que tout document afférent.

DCC-2020-198 CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE – SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DRAC

- sollicité une subvention de 14 000 € auprès de l'Etat et dit que la part non couverte par les subventions sera prise en charge par ECLA au titre de son autofinancement.

DCC-2020-199 CENTRE CULTUREL COMMUNAUTAIRE DES CORDELIERS – PRETS DOCUMENTS MUSEES DE MARSEILLE

- autorisé M. le Président à signer contrat de prêt entre Espace Communautaire Lons Agglomération et la Ville de Marseille, ainsi que tout avenant éventuel après avis du Bureau Exécutif

> Lons-le-Saunier, le 21 décembre 2020 Pour affichage

> > Le Président,

Claude BORCARD